

COMMUNE DE LACHAPELLE-SOUS-GERBEROY

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL - SÉANCE DU 29 MARS 2024

L'An deux mil vingt-quatre, les vingt-neuf mars à vingt heures trente, légalement convoqué, le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Bruno RONSEAUX, Maire.

Etaient présents : Mesdames Elodie BATICLE, Hélène LE MAUX, Noëlli VICENCIO DE MOURA ;
Messieurs Guillaume LOISEL-DUBOSPERTUS, Pierre-Emmanuel HERBAIN,
Christian MERLIN.

Représenté : Monsieur Louis BOULENOUAR donne pouvoir à Madame Hélène LE MAUX.

Absents : Messieurs Jean-Marc BLAISE et Alain VANDEN BROECK.

Secrétaire de séance : Madame Noëlli VICENCIO DE MOURA.

ORDRE DU JOUR

1/ Approbation des procès-verbaux des conseils municipaux des 12 janvier et 1^{er} février 2024 :

Après lecture, les procès-verbaux sont adoptés à l'unanimité.

2/ Compte Administratif 2023 :

Section Investissement :
Recettes : 65 200,74 €
Dépenses : 22 953,03 €
Excédent 2023 : 42 247,71 €
- Déficit 2022 : 26 181,21 €
Soit un excédent de clôture 2023 de 16 066,50 €

Section de Fonctionnement :
Recettes : 158 625,02 €
Dépenses : 117 734,02 €
Excédent 2023 : 40 891,00 €
+ Excédent 2022 : 81 295,30 € (124 065,51 € - 42 770,21 € (part affectée en investissement en 2023))
Soit un excédent de clôture 2023 de 122 186,30 €
Soit un excédent total de clôture 2023 de 138 252,80 €

Le compte administratif 2023, présenté par Monsieur Christian MERLIN, doyen d'âge, est approuvé à l'unanimité par les membres du conseil municipal (le Maire ne prend pas part au vote).

3/ Vote du Compte de Gestion 2023 du Trésor Public :

Après étude, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion 2023.

4/ Défiscalisation ou non du Syndicat des Eaux :

Comme les années précédentes, le conseil municipal décide de ne pas défiscaliser cette contribution communale pour l'année 2024.

5/ Vote des taux des taxes communales 2024 :

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de maintenir les taux des taxes communales 2024 comme suit :

- Taxe Foncière Bâtie : **40,74** %
- Taxe Foncière non Bâtie : **35,38** %
- Taxe Habitation (résidences secondaires): **13,59** %
- CFE : **17,67** %.

6/ Vote des subventions 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'octroyer une subvention 2024 à l'associations suivante :

- Association du Bout du Haut : 2 100 €

7/ Vote du Budget Primitif 2024 :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le budget primitif 2024 tel que présenté ; à savoir :

Section de Fonctionnement : Recettes : 264 366,30 €

Dépenses : 264 366,30 €

Section Investissement : Recettes : 196 960,00 €

Dépenses : 196 960,00 €

8/ Autorisation au Maire d'effectuer des virements de crédits :

Le Maire explique que la nomenclature comptable M57 permet au Maire, après validation du Conseil Municipal, d'effectuer des virements de crédits au sein d'une même section budgétaire en cas de nécessité avec un taux maximal de 7,5 %.

Après discussion, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer des virements de crédits pour paiements à hauteur de 7,5% maximum des dépenses inscrites au Budget Primitif 2024.

9/ Adhésion à la convention unique du CDG60 :

Monsieur le Maire explique que la commune est affiliée au Centre de Gestion de l'Oise (service juridique des carrières, visites médicales des agents...) et qu'une convention est mise en place depuis le 1^{er} janvier 2024.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette adhésion et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion de l'Oise.

10/ Convention d'achat d'électricité auprès du SE60 :

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que la commune s'est inscrite dans le dispositif intitulé d'achat d'électricité du SE 60.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette convention et autorise Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention.

11/ Remboursement de facture à l'association du Bout du Haut :

L'association du Bout du Haut a effectué un achat de fleurs d'un montant de 208,05 € pour la commune. Les membres du conseil municipal acceptent, à l'unanimité, que cette somme soit remboursée à l'association.

12/ Questions diverses :

- Flamme olympique : Elle passera dans le village le jeudi 18 juillet 2024.
- SIVT : le problème d'inondation chez Monsieur Pelletier est évoqué. Le SIVT est venu constater et fait des recherches.
- Cimetière : Il est prévu pour cette année des travaux de reprises de tombes avec demande de subventions.
- Illustrations sur le transformateur électrique : Cette idée sera étudiée cette année.

L'ordre du jour étant clos, Monsieur le Maire lève la séance à 22 heures 45.

Le Maire,
Bruno RONSEaux

